

Public cible

Cette formation récurrente s'adresse aux expéditeurs de marchandises dangereuses par voie terrestre. La formation initiale d'expéditeur (TMD) est un pré-requis pour assister à cette formation.

Objectifs

Suite à la formation, le participant sera en mesure de préparer les expéditions de marchandises dangereuses destinées à être transportées par voie terrestre selon les exigences nationales et provinciales.

Durée

1 jour, 8 heures

Contenu de la formation

Cette formation, appuyée par support audio-visuel, permettra au participant de réviser et de mettre à jour les connaissances exigées par les règlements nationaux et provinciaux sur le transport des marchandises dangereuses. Nous sommes un organisme formateur agréé par la Commission des Partenaires du Marché du Travail, donc cette formation est admissible à Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Voici les principaux sujets qui seront abordés:

- Révision et mise à jour des exigences de la loi et des règlements
- Système de classification - 9 classes
- Critères de classification
- Les exigences d'emballage
- Marquages et étiquetage des colis
- Documents d'expédition
- Les plaques
- Le chargement et arrimage
- Les exemptions
- Exigences particulières au Québec
- Mesures d'urgence
- Rapport de rejet (fuites)

Tout au long de la formation, les participants sont invités à poser leurs questions au formateur. Durant la formation, le participant devra remplir un questionnaire afin d'évaluer les connaissances acquises entre-autres sur la classification des matières dangereuses, l'étiquetage et le marquage des colis, ainsi que sur la préparation des documents d'expédition. Le questionnaire sera remis à l'employeur, ainsi qu'un certificat mural et un certificat format de poche.

Matériel de formation

- Cahier de travail
- Liste de la classification des marchandises dangereuses
- Guide de placardage
- Aide-mémoire - exemptions fréquentes
- Questionnaire
- Stylo
- Certificats, format mural et format de poche

Un guide de la réglementation sur le *Transport des Marchandises Dangereuses - Langage Clair* sera à la disposition du participant.